

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Vendeur, dans le présent document, est la société ALTEMA. Celui qui achète les produits ou commande des travaux à façon à la société ALTEMA est dénommé le Client.

1) CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente lesquelles prévalent sur toutes conditions générales d'achat sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, la société ALTEMA. Toute condition contraire figurant sur tout document, correspondance, conditions générales d'achat ou autres, opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société ALTEMA, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour le monde entier à toutes les ventes et prestations de services de la société ALTEMA, sauf conditions particulières différentes convenues par écrit avec le Client.

2) PRESENTATION DES PRODUITS & TARIFS

Les renseignements relatifs aux produits, matériels, aux tarifs et généralement toutes les informations portées à la connaissance de la clientèle sur les documents commerciaux, catalogues et autres supports diffusés par la société ALTEMA, ainsi que sur son site internet, n'ont qu'une valeur indicative et n'engagent pas la société ALTEMA, elles sont révisables à tout moment.

3) CAHIER DES CHARGES - OFFRES COMMERCIALES

Le Client supporte la responsabilité exclusive de la définition de ses besoins. De ce fait, le Client doit formaliser un cahier des charges techniques comprenant notamment les efforts spécifiés par le Client, suffisamment précis et détaillé, pour permettre à la société ALTEMA d'établir un devis répondant aux besoins exprimés par le client. En l'absence de cahier des charges formalisé, le Client accepte à ses risques et périls les produits, matériels et prestations qui lui seront fournies par la société ALTEMA, en renonçant à toute action contre la société ALTEMA relative à ces produits, matériels et prestations. La société ALTEMA propose un devis au Client sur la base du cahier des charges établi par ce dernier et des efforts mentionnés par lui ou, à défaut, des informations que ce dernier prend la responsabilité de communiquer sans cahier des charges.

Les offres commerciales sont valables un mois à compter de leurs dates d'émission par la société ALTEMA, sauf disposition contraire sur le devis. A défaut d'acceptation par le Client dans ce délai, le devis est annulé sauf dérogation expresse ou écrite de la société ALTEMA.

4) COMMANDE

Les commandes doivent être confirmées par écrit par le Client. Les représentants ou agents de la société ALTEMA ne sont que des intermédiaires, en conséquence, le Contrat ne sera parfait et définitivement conclu qu'après réception et acceptation écrite de la commande par le siège de la société ALTEMA. Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour le Client acceptation des conditions générales de vente de la société ALTEMA, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales d'achat. Toute demande ou modification ultérieure de la commande non confirmée par une correspondance émanant de la société ALTEMA sera nulle et non avenue, étant précisé que les nouveaux prix et délais seront discutés spécialement.

Toute commande confirmée est irrévocable et définitive. Elle ne pourra être modifiée sauf accord, la société ALTEMA se réservant dans ce cas la possibilité de facturer un supplément de prix dont le Client sera avisé. Elle ne pourra non plus être annulée partiellement ou totalement, sauf accord de la société ALTEMA. En cas d'annulation de la commande acceptée par la société ALTEMA, le Client sera tenu de régler à la société ALTEMA le prix de tous les approvisionnements achetés spécialement, ou déjà mis en œuvre en vue de l'exécution de la commande ainsi que le cas échéant le coût de la main d'œuvre engagée et constatée au jour de l'annulation. En cas d'acceptation par la société ALTEMA d'une annulation de commande, toutes les sommes versées par le Client à la société ALTEMA resteront acquises à cette dernière. Par ailleurs, la société ALTEMA se réserve la possibilité d'annuler, suspendre ou de ne pas traiter les commandes d'un Client débiteur de la société ALTEMA, n'ayant pas honoré à l'échéance une précédente facture de la société ALTEMA et/ou ayant manqué à l'une quelconque de ses obligations envers la société ALTEMA.

5) LIVRAISONS - TRANSFERT DES RISQUES - FORCE MAJEURE

Les délais de livraison, lorsqu'ils sont mentionnés, sont des délais donnés à titre indicatif et non pas des délais de rigueur. En cas de retard dans la livraison, le Client ne pourra, en aucun cas, réclamer des dommages-intérêts ou indemnités quels qu'ils soient à la société ALTEMA. Aucun recours ou mise en cause ne pourra être exercé contre la société ALTEMA, notamment aucun dommage et intérêt ne pourront être réclamés à l'occasion de différends entre le Client et sa propre clientèle. En aucun cas, la société ALTEMA ne peut être tenue pour responsable des retards provenant du fait d'autres entreprises. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient de vérifier les marchandises à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, des recours contre les transporteurs même si l'expédition a été faite franco, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la réception. En cas de vente internationale, les matériels sont exportés selon les incoterms et les modalités définies dans l'accusé de réception de commande.

Si les marchandises fournies par la société ALTEMA ne conviennent pas au Client pour quelque cause que ce soit, la réclamation devra être faite au plus tard dans les huit jours de la livraison. Il est entendu que toute réclamation notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception après ce délai ne sera pas prise en compte par la société ALTEMA. Une fois les marchandises commandées expédiées par ALTEMA, aucun retour ne sera accepté par ALTEMA quel que soit le motif.

La société ALTEMA sera dégagée de plein droit de tout engagement relatif au délai de livraison ; en cas de force majeure ou d'événements tels que lock-out, grèves, épidémies, guerre, réquisition, incendie, catastrophe naturelle, accidents d'outillage, retard dans les transports ou tous autres cas amenant un chômage partiel pour la société ALTEMA ; lorsque les renseignements à fournir par le Client ne seront pas parvenus à la société ALTEMA en temps voulu, ou en cas de nouvelle spécification ou modification de la commande. Dans l'ensemble de ces cas, la responsabilité de la société ALTEMA ne pourra être engagée.

6) GARANTIE CONTRACTUELLE

A. OBJET DE LA GARANTIE

La société ALTEMA s'engage à remédier à tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la fabrication ou les matières dans la limite des dispositions ci-après. A défaut de convention particulière expresse, le choix, le contrôle et la destination des produits de la société ALTEMA incombe au Client qui a seul la responsabilité de rendre l'ensemble fini apte à l'usage auquel il le destine. L'obligation de la société ALTEMA ne s'applique pas en cas de vice apparent ou de vice provenant, soit de matières fournies par le Client, soit d'une conception imposée par celui-ci. La garantie sera également exclue pour les incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure ainsi que pour les remplacements ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détérioration ou d'accidents provenant de négligence, défaut de surveillance, d'entretien et/ou d'installation défectueuse de ce matériel, ou encore résultant d'un accident extérieur. La garantie ne pourra être invoquée en cas de modification des matériels commandés par le Client sans autorisation écrite ou en cas d'utilisation non conforme à la destination ou aux spécifications techniques des produits.

B) DURÉE ET POINT DE DÉPART DE LA GARANTIE CI-AVANT DÉFINIE

La garantie, sauf stipulation particulière, ne s'applique qu'aux vices qui se seront manifestés pendant une période d'un an (période de garantie) à compter de la livraison. Si l'expédition est différée, la période de garantie est prolongée de la durée du retard. Toutefois, si ce retard tient à une cause indépendante de la volonté de la société ALTEMA, la prolongation ne peut dépasser neuf mois. Les pièces de remplacement ou les pièces refaites sont garanties dans les mêmes termes et conditions que le matériel d'origine et pour une nouvelle période égale à celle définie ci-dessus. Cette disposition ne s'applique pas aux autres pièces du matériel qui n'auront pas fait l'objet de la mise en œuvre de la garantie.

C) OBLIGATIONS DU CLIENT

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie, le Client doit aviser la société ALTEMA, sans retard et par lettre recommandée avec accusé de réception, des désordres qu'il impute au matériel et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci. Il doit donner à la société ALTEMA toute facilité pour procéder à la constatation de ces désordres et pour y porter remède ; il doit en outre s'abstenir, sauf accord express et écrit de la société ALTEMA, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation, sous peine de déchéance automatique de la garantie.

D) MODALITÉS D'EXERCICE DE LA GARANTIE

Il appartient à la société ALTEMA ainsi avisée de remédier aux désordres à ses frais et en toute diligence, la société ALTEMA se réservant de modifier le cas échéant les dispositifs du matériel de manière à satisfaire à ses obligations. Les travaux résultant de l'obligation de garantie sont effectués en principe dans les ateliers de la société. ALTEMA après que le Client ait renvoyé à celle-ci le matériel ou les pièces défectueuses aux fins de réparation ou de remplacement. Le coût du transport du matériel ou des pièces défectueuses, ainsi que celui du retour du matériel ou des pièces, réparés ou remplacés, sont à la charge du Client. Les pièces remplacées dans le cadre de la garantie sont remises à la société ALTEMA et redeviennent sa pleine et entière propriété.

E) DOMMAGES – INTÉRÊTS

La responsabilité de la société ALTEMA est strictement limitée aux obligations ainsi définies et il est de convention expresse entre les parties que la société ALTEMA ne sera tenue à aucune indemnisation envers le Client pour tout préjudice subi tels que : accident aux personnes, dommages à des biens distincts de ceux objet du contrat, manque à gagner ou autres.

7) RECEPTION – RECLAMATIONS

A réception des produits et matériels ou à compter de la découverte d'un éventuel vice ou non-conformité, le Client dispose d'un délai de 8 jours pour former toute réclamation relative à leurs éventuels vices ou non-conformité, ceci exclusivement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la société ALTEMA.

A défaut et passé ce délai, les produits et matériels sont réputés être acceptés par le client sans réserves, ce dernier renonçant à toute réclamation et toute action contre la société ALTEMA relativement aux produits, matériels et prestations fournis.

En cas de réclamation, les produits et matériels livrés devront impérativement être tenus à la disposition de la société ALTEMA, le Client prenant toute mesure utile pour les conserver en l'état de réception.

Le Client ne pourra procéder à aucun retour des produits et matériels sans l'accord préalable et écrit de la société ALTEMA.

8) RESPONSABILITE – LIMITATION DE RESPONSABILITE – REPARATION

A. RESPONSABILITE

La responsabilité de la société ALTEMA est limitée aux vices cachés et non-conformités correspondant aux marchandises et/ou prestations visées dans la commande du Client et dans son cahier des charges.

A ce titre, toute responsabilité liée aux erreurs ou aux lacunes du cahier des charges incombe exclusivement au Client, de même que la responsabilité liée au choix des produits et matériels qu'il a effectué.

De même toute responsabilité liée à la conception des produits incombe exclusivement au Client lorsque c'est ce dernier qui a effectué les plans et études ou à défaut d'avoir complété le questionnaire de dimensionnement disponible sur demande auprès de la société ALTEMA.

Si les produits et matériels commandés à la société ALTEMA doivent s'intégrer dans une installation obéissant à une norme spécifique, il appartient au Client d'en informer la société ALTEMA et le cas échéant, lui fournir les documents relatifs à ces normes.

Si cette information n'est pas effectuée, la société ALTEMA ne saurait voir sa responsabilité engagée sur ce point. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices et non-conformités allégués.

B. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Si les vices cachés ou non-conformités sont avérés contradictoirement, et même si des dommages (corporels, matériels ou immatériels, directs ou indirects) ont été causés par les produits et matériels défectueux, la réparation due par la société ALTEMA est limitée au choix de la société ALTEMA :

- soit au remplacement des produits et matériels défectueux,
- soit au remboursement de ces produits et matériels,

et ce à l'exclusion de toute autre indemnité et/ou tous autres dommages et intérêts, nonobstant toute clause contraire figurant éventuellement dans les conditions générales d'achats du client.

De plus, la responsabilité de la société ALTEMA est exclue notamment si le Client ou un tiers non-agréé par la société ALTEMA est intervenu, sans autorisation, sur les matériels et produits.

La responsabilité de la société ALTEMA est également exclue pour toutes les causes étrangères à l'intervention de la société ALTEMA, notamment :

- un montage incorrect,
- une négligence, un défaut d'entretien ou de surveillance,
- une fourniture de matière défectueuse,

- une utilisation non-conforme aux caractéristiques et spécifications techniques,
- la force majeure.

C. REPARATIONS

En cas de remplacement des produits et matériels défectueux :

- la société ALTEMA se réserve la possibilité de modifier les produits et matériels ;
- en principe, le remplacement se fait dans les ateliers de la société ALTEMA, le client devant renvoyer le matériel en cause à la société ALTEMA franco de port et d'emballage ;
- si en raison de la nature du matériel le remplacement se fait sur le site du client, la société ALTEMA prend en charge la main d'œuvre, à l'exclusion du temps passé aux travaux préliminaires (démontage et remontage, intervention sur les éléments extérieurs à la fourniture de la société ALTEMA) ;
- dans tous les cas, le coût du transport aller et retour du matériel ou des pièces à remplacer est à la charge du client, comme les frais de voyage et de séjour de la société ALTEMA en cas d'intervention sur site ;
- la société ALTEMA retrouve la propriété des pièces remplacées.

9) CONDITIONS DE PAIEMENT – FACTURATION

Les paiements sont faits à notre siège en monnaie française et sont exigibles ci-après :

- à 45 jours fin de mois, ou à 60 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture par chèque, traite acceptée ou virement bancaire, net sans escompte, sans que leur présentation au domicile de l'acquéreur ne constitue novation ou dérogation à l'élection du domicile prévu aux présentes ;

A défaut de paiement d'une seule fraction du prix à son échéance, la totalité des créances par échéance du terme deviendra immédiatement exigible après mise en demeure par lettre recommandée avec AR demeurée infructueuse 8 jours après son envoi. Tout retard de paiement aux époques fixées entraînera de plein droit et par application de la loi paiement d'intérêts de retard équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, sans mise en demeure préalable, et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

La société ALTEMA se réserve la possibilité de réclamer au Client un paiement comptant avant l'exécution de la commande ou avant expédition, si le client restait devoir une dette échue à la société ALTEMA ou présenterait des risques d'insolvabilité (par exemple en cas de garantie insuffisante donnée par l'assurance-crédit de la société ALTEMA).

En cas de vente, cession, nantissement ou apport en société du fonds de commerce ou de son matériel par le Client, les sommes dues deviendront immédiatement exigibles quelles que soient les conditions convenues. En outre, en cas de non-respect par le Client d'une échéance de paiement, la société ALTEMA pourra résilier le présent contrat et dans ce dernier cas outre l'obligation de restituer les biens, le Client devra à la société ALTEMA une indemnité de résiliation de 10 % du prix facturé sur laquelle s'imputeront les paiements effectivement encaissés.

La société ALTEMA se réserve le droit dans le cours d'une commande ou d'un marché, même sans qu'une échéance soit restée impayée, d'exiger des garanties de paiement et de bonne exécution de ses engagements par le Client et de résilier le solde de la commande ou du marché, si les garanties ne sont pas fournies ou paraissent insuffisantes à la société ALTEMA. Dans tous les cas rappelés ci-dessus, la société ALTEMA se réserve la possibilité d'exiger du Client qu'il soumette à son autorisation la revente de la marchandise livrée.

10) RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La S.A.S. ALTEMA se réserve expressément la propriété des produits vendus jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement. Ainsi, la propriété des produits vendus ne sera transférée au Client qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. Le paiement est considéré réalisé au sens de la présente clause, à l'encaissement effectif du prix, la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

En cas de non-paiement même partiel d'une facture par le Client, la société ALTEMA pourra, sans perdre aucun autre de ses droits, exiger par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des biens aux frais et risques du Client. La société ALTEMA pourra unilatéralement et immédiatement faire dresser l'inventaire des produits impayés détenus par le Client.

11) ATTRIBUTION DE JURIDICTION – DROIT APPLICABLE

Tous litiges auxquels le présent contrat pourraient donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de la ROCHE SUR YON, même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents du Client puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

12) ANNULATION

L'annulation de l'une ou de plusieurs des dispositions des présentes conditions générales de vente de la société ALTEMA n'entraînera pas l'annulation de l'ensemble des conditions générales de vente.

13) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les dessins, modèles, plans, devis et d'une façon générale les documents de toute nature remis ou envoyés à la demande du Client sont la propriété exclusive de la société ALTEMA et ne peuvent par conséquent être ni communiqués ni exécutés sans autorisation écrite de celle-ci. Ils devront être restitués par le Client à première demande de la société ALTEMA.

14) MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société ALTEMA se réserve la possibilité de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente.

Les conditions générales de vente modifiées s'appliqueront aux commandes passées après la diffusion au public des nouvelles conditions, notamment sur le site internet de la société ALTEMA.

Avant de passer commande, le client est invité à consulter le site internet de la société ALTEMA.